

BULLETIN D'INFORMATION

aux contribuables de Notre-Dame-de-Bonsecours

Concernant le projet de caserne incendie : lors de la séance du conseil du 9 août dernier, il a été mentionné qu'il y avait des pourparlers avec la Municipalité de Montebello et que le projet de caserne était suspendu pour l'instant. Vous serez informés aussitôt que des développements surviendront. Cependant, il est important de supporter les services incendie par l'embauche de nouveaux pompiers volontaires afin d'obtenir un temps de réponse adéquat pour assurer votre sécurité.

Les habits de pompiers n'ont pas été achetés tel que prévu dans la résolution 2011-04-109 ce qui aurait représenté une dépense de l'ordre de 6 000\$ taxes incluses. Cependant, advenant le cas, ces habits seront obligatoires et serviront lors de combat en incendie et durant les pratiques.

En ce qui concerne l'achat de radios, elles sont fonctionnelles partout sur le territoire comparativement à un cellulaire, en cas d'urgence nous avons un lien direct avec le 911, c'est un outil essentiel en voirie afin de pouvoir communiquer sans problèmes avec le bureau ou d'autres intervenants. Actuellement le directeur en travaux publics et la directrice générale se servent de cet outil tous les jours. Les deux autres radios servent à des pompiers volontaires. Lors de travaux de voirie qui nécessitent de la signalisation, ces radios seront également utiles pour les signaleurs. Les quatre pagettes servent actuellement au service incendie. Le coût des radios est de 2984\$ plus taxes, les pagettes sont au coût de 556\$ plus taxes pour un total de 3540\$ plus taxes. Cette dépense est d'une grande utilité pour notre municipalité. La sécurité de nos employés est essentielle pour un bon fonctionnement.

La municipalité est locataire d'un bâtiment qui est présentement à vendre, nous avons été re-localisé temporaire à l'étage dû aux infiltrations d'eau qui causent des désagréments. Nous avons prolongé le bail actuel au 31 juillet 2012, et advenant la vente de la propriété, la municipalité peut se voir dans l'obligation de libérer les lieux avant cette date. Les travaux de réfection dans nos locaux, c'est-à-dire au sous-sol, sont débutés. Les experts en sinistres ont détectés la présence de 18 espèces d'insectes et la présence de champignons qui sont toxiques pour la santé. Nos employés doivent travailler dans un meilleur environnement.

Effectivement une structure de métal a été acquise au montant de 19 400\$ plus taxes, Cette dernière pourra servir pour les infrastructures municipales, soit bureaux et salle. Le conseil n'a jamais mentionné un projet de construction d'un garage municipal. Aucun garage en métal n'a été acquis au montant de 35 000\$. En séance du conseil, certains contribuables ont mentionné être d'accord avec le projet de construction de bureaux municipaux et qu'il serait même avantageux pour la municipalité d'être propriétaire de ses infrastructures sur son territoire. Cette structure pourra être revendue sans perte pour la municipalité. Une séance d'information est prévue le 7 septembre prochain à 19h00 à la salle municipale de Fassett relativement au projet de construction d'une salle communautaire et bureaux municipaux. Un résumé des coûts vous seront transmis avec des informations pertinentes.

En 2010, nous avons effectué la réfection d'une partie du chemin Côte St-Hyacinthe N qui dessert 6 résidences. Ledit chemin était trop étroit, nous avons fait l'acquisition de parcelles de terrains afin d'élargir la plate forme du chemin. Ces travaux étaient nécessaires afin de permettre un déneigement convenable, ainsi que pour sécuriser la circulation routière, ainsi qu'aux autobus scolaires sur ce chemin. Le coût est de l'ordre de 360 000\$ TVQ incluses. C'est travaux ont pu être réalisés grâce à une subvention en provenance de notre député d'un montant de 50 000\$ et notre subvention en provenance de la taxes d'accise au montant de 245 368\$. La dépense qui provient des contribuables est de l'ordre de 65 000\$ pour la réfection d'un tronçon de route d'environ 2 km. Ce chemin est en zone blanche donc il comporte un potentiel de développement.

Avant de prendre la décision de choisir ce chemin, le conseil a vérifié 3 options : soit la réfection du chemin Côte Ezilda, Montevilla et St-Hyacinthe N. Les contribuables riverains aux chemins Ezilda et

Montevilla n'étaient pas prêts de signer les promesses de cessions, nous avons dû nous diriger vers la troisième option, considérant que les contribuables riverains au chemin Côte St-Hyacinthe N ont tous acceptés les conditions. Donc afin de ne pas perdre cette subvention, nous avons effectués les travaux de réfection dudit tronçon.

La taxe d'accise 2010 – 2013 est affectée à la réfection d'une partie du chemin de Montevilla et de la Côte Ezilda, cette subvention est de l'ordre de 389 701\$, le seuil minimal d'investissement en immobilisation que doit injecter la municipalité est de 30 464\$ afin d'obtenir cette subvention. Les versements par le gouvernement sont effectués sur quatre (4) ans, donc la réfection se fait sur cette base afin d'éviter d'aller en règlement d'emprunt et d'alléger le fardeau fiscal.

Si le gouvernement maintient la redistribution de la taxe sur l'essence aux municipalités. La prochaine taxe d'accise 2014 – 2017 devra être affectée selon les recommandations du ministère.

Budget 2011

Les prévisions budgétaires de 2011 s'expliquent comme suit :

Taxe foncière générale Taux de 0.8465%	Total	568 550\$
Taxe SQ qui retourne à Québec Taux de 0.0956%	Total	64 197\$
Taxe spéciale pavage (Dettes) Taux de 0.0766%	Total	51 027\$
Charge fiscale pour l'ensemble de la population taux de 1.0187%	Total	683 774\$
Aqueduc Fassett taxe de secteur 57 utilisateurs	Total	15 077\$
Aqueduc alimenté par Montebello taxe de secteur 30 utilisateurs	Total	22 491\$
	Sous-total	721 342\$
Autres revenus de sources locales et subvention	Total	446 761\$
Écriture comptable pour amortissement nouveau depuis 2009	Total	60 359\$
	Grand-total	1 228 462\$

Historique des taux de taxes

2004 et 2005 : 1.0452%	2006 : 1.0952%	2007 : 1.1957%
2008 et 2009 : 1.0534%	2010 : 1.0732%	2011 : 1.0187%

La charge fiscale de nos citoyens est au montant de 721 342\$. Le conseil travaille pour vous et votre bien-être. Soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir afin de ne pas augmenter la charge fiscale de nos concitoyens. Il ne faut surtout pas oublier que nous payons tous des taxes incluant les élus municipaux. Cette information vous est transmise dans le but de bien informer les citoyens sur le processus de nos décisions. Nous sommes disponibles pour toute autre information.

Nos salutations distinguées.



Denis Beauchamp, Maire